



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mention : mort en deportation

Question écrite n° 6836

## Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur le problème de la mention « mort en deportation » qui doit être inscrite sur les actes d'état civil. Elle avait voté avec les autres parlementaires la loi no 85-528 du 15 mai 1985, sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en deportation. Or, les noms des personnes concernées n'apparaissent qu'au compte-gouttes dans les rares arrêtés du ministre des anciens combattants et victimes de guerre : à ce jour, sur 130 000 victimes, 16 701 noms ont été rectifiés. On a calculé qu'à la cadence actuelle cela signifierait que le dernier arrêté serait publié dans 62 ans et que les états civils seraient rectifiés dans 690 ans. Cinquante ans après les massacres, les survivants ne peuvent que considérer avec amertume cette situation dont les falsificateurs de l'histoire peuvent s'emparer. C'est pourquoi elle lui demande les raisons que le Gouvernement envisage pour faire accélérer la publication des arrêtés.

## Texte de la réponse

À ce jour, 19 166 noms ont été publiés pour 25 000 dossiers examinés sur un total d'environ 100 000 noms. Un quart de l'opération a donc été effectué. Un autre arrêté en cours de publication permettra de compléter ces listes. Une méthode de travail fondée sur l'étude rigoureuse et systématique des dossiers a été privilégiée afin de publier des listes non contestables. Cette vérification a fait apparaître que trois dossiers sur dix se rapportent à une personne déportée mais dont l'état civil n'est pas régularisé ou à un travailleur décédé au cours de sa réquisition. Ces dossiers ne peuvent pas donner lieu à l'attribution de la mention « mort en deportation ». Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a donné des instructions pour que la procédure soit accélérée.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6836

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3502

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1993, page 4030